

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°2024001
ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-6 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 3111-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 421-1 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code de la route et notamment son article L. 411-1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Vu la demande présentée par l'entreprise STD BARBE, domiciliée ZI Les Fontnelles – 27190 CONCHES-EN-OUCHÉ, relative à l'autorisation de stationnement d'un camion de déménagement le 4 janvier 2024 de 8h00 à 18h00 ;

ARRETE

Article 1 : Le demandeur est autorisé à occuper la portion du domaine public sise « 6 chemin de la Brunetière » à Ajou afin d'y installer son camion de déménagement pour la journée du 4 janvier 2024 de 8h00 à 18h00.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable, sans indemnité, en cas de non-respect par le demandeur des conditions citées ou pour toute autre raison d'intérêt général. Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Article 3 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et de dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais du demandeur.

Article 4 : La présente autorisation ne dispense pas le demandeur de respecter les dispositions relatives à d'autres réglementations. La signalisation sera mise en place, maintenue en permanence en bon état et enlevée par l'entreprise chargée du déménagement.

Article 5 : Le titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'installation du bien mobilier.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 2 janvier 2024,

Le Maire,

Jean-Louis MADELON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication.



- ◆ **DEMENAGEMENTS**, France, Europe plusieurs formules: confort et économique
- ◆ **MANUTENTION**, coffre fort, piano, billard passage par fenêtre, monte meubles
- ◆ **GARDE-MEUBLES**, boxes individuels, télésurveillance
- ◆ **DEVIS GRATUITS**, étude de marché



Membre de la Chambre Syndicale du Déménagement

STD BARBE – Société Transport Déménagements
Bureau : 17, rue F. Mitterrand / BP.60
Garde-meubles : Z.I. Les Fontenelles
27190 CONCHES EN OUCHE
Tél.: 02 32 30 17 53
www.demenagements-barbe.com
contact@demenagements-barbe.com
N°TVA Intraco. : FR20402271548
SIRET: 40227154800024; RCS EVREUX B 402 271 548
APE: 4942Z; SARL au Capital de 6096 €

Hôtel de ville – Service Voirie
44 rue du Château, Beaumesnil
27410 MESNIL-EN-OUCHE
Tél. : 02 32 44 40 50
commune-nouvelle@mesnil-en-ouche.fr
c.mission@meo27.fr

Conches en Ouche, le 27 Décembre 2023

OBJET : demande d'autorisation de stationnement

Madame, Monsieur,

Nous devons effectuer le déménagement de M KOCINSKI Bruno

Demeurant au 6 chemin de la Brunetière à AJOU
Le 4 Janvier 2024

Et venons par la présente vous demander l'autorisation de stationner près de son domicile.

Aussi voudriez-vous faire le nécessaire près de vos services afin que ce déménagement ne puisse pas gêner la circulation.

N° du véhicule : 2658 XL 27 de marque Mercedes
Longueur : 12 m, largeur : 2,50 m PTR : 19 T

Souhaitant satisfaction à notre requête,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

MME Györgyi BARBE
Gérante de la société

STD BARBE - Déménagements
Bureau : 17, rue F. Mitterrand / BP.60
Siège Social : ZI Les Fontenelles
27190 CONCHES EN OUCHE
Tél. et Fax : 02 32 30 17 53
www.demenagements-barbe.com
SIRET : 40227154800024 - SARL au Capital de 7622 €
N°TVA CEE: FR20402271548 APE: 4942Z